

de nombreux pays en développement sont actuellement aux prises avec de sérieux problèmes de balance des paiements, et leur dette extérieure, en particulier, a reçu une attention considérable. Il est nécessaire de trouver des solutions pratiques aux problèmes de ces pays et nous espérons beaucoup que la Conférence sur la coopération économique internationale produira des ententes utiles à cet égard.

Toutefois, si les problèmes s'énoncent assez clairement, les solutions, elles, demeurent beaucoup plus vagues. Le système économique international actuel est compliqué, tissé d'un réseau d'interrelations profondes et complexes. Il convient donc de s'engager avec circonspection sur la voie d'une réforme structurelle et multi-disciplinaire. Parallèlement, il ne faudrait pas que la nécessité très réelle d'une préparation soignée serve de prétexte pour retarder ou éviter la réforme qui s'impose. Cette réforme, elle s'impose de façon urgente et vitale; nous sommes tous d'accord là-dessus. Restent cependant à définir les caractéristiques du système que nous adopterons.

Nous estimons avoir progressé quelque peu vers cet objectif au cours de la dernière année et demie. Certes, la C.N.U.C.E.D. IV n'a pas donné tous les résultats escomptés par le Canada et maints autres pays tant industrialisés qu'en voie de développement, mais elle a constitué, hors de tout doute, un jalon important dans le processus de la réforme: la décision qui y fut prise d'élaborer les grandes lignes d'un programme intégré visant à stabiliser le prix des produits de base est d'une importance capitale.

C'est ce genre de grande décision qu'il nous faut prendre. Mais d'abord, il convient de bien se préparer et de bien se documenter. C'est pour cette raison que la Conférence de Paris s'est attachée, dans un premier temps, à l'analyse des problèmes en cause. Certains pays déplorent le fait que ces six mois d'étude et de préparation aient jusqu'à présent empêché la C.C.E.I. d'aboutir à des réalisations concrètes qui auraient justifié pleinement et concrètement les espoirs qu'elle a fait naître il y a un an. Toutefois, si toutes les parties en cause manifestent la volonté politique nécessaire, les événements des mois à venir ne décevront pas les attentes. Tel demeure en tout cas notre objectif commun.

Les participants à la Conférence de Paris ont constamment présentés à l'esprit leurs responsabilités. Les problèmes dont ils discutent se posent à l'échelle mondiale, et c'est à cette même échelle que les ententes éventuelles devront nécessairement se faire. Les protagonistes de la Conférence sont de toute évidence particulièrement conscients du fait qu'ils représentent les intérêts des non-participants, grâce, en grande partie, aux communications qu'ils ont su établir avec les absents.

Le rôle de l'Assemblée générale est de prendre acte des faits nouveaux qui surviennent au sein de diverses tribunes internationales et d'exercer jugement et leadership. Comme l'a conclu le Comité spécial de la restructuration, un aspect primordial de ce rôle concerne les relations établies entre l'Assemblée générale et les nombreux organismes et institutions spécialisés de la famille onusienne. A notre avis, ces relations sont délicates et devraient être plus fructueuses qu'elles ne le sont actuellement et c'est à l'Assemblée générale qu'incombe la responsabilité de les modifier.

En ce qui concerne précisément certaines questions de fond qui, au premier stade de la discussion et de la négociation, relèvent d'instances spécialisées, il faut se garder de minimiser les obstacles dans notre hâte d'arriver à un accord total. Ces obstacles n'ont pas été inventés pour des motifs tactiques par les gouvernements réticents de nations industrialisées, comme d'aucuns l'ont laissé entendre. Ils sont inhérents à la complexité d'un système international de commerce et de paiements qui, avec le temps, s'est transformé pour s'adapter à la gamme infinie des besoins auxquels il doit satisfaire. Les ramifications de ce système sont donc aussi complexes que la communauté mondiale elle-même. En traitant des aspects spécialisés du système mondial, nous devons éviter que notre accord sur la gravité des problèmes en cause perpétue l'illusion qu'il sera aisé d'y trouver rapidement des solutions. Notre monde est placé sous le signe de la pluralité, et le cadre dans lequel s'effectuent la coopération et la réglementation est fort complexe. Nous devons, dans cette assemblée, mettre au point un cadre au sein duquel les institutions spécialisées pourront oeuvrer à la découverte de solutions particulières à des domaines limités. Il est vrai que le système ne répond pas à tous les besoins de façon satisfaisante, en particulier à ceux des pays en développement, mais nous ne pouvons pas résoudre ici tous les problèmes nous-mêmes. En effet, il s'agit d'abord de consolider l'entente et la collaboration dans chaque secteur d'interaction économique et sociale. C'est en procédant graduellement que l'on pourra réellement réduire les disparités inacceptables entre nations. L'Assemblée générale doit avoir pour rôle de conserver une vue d'ensemble du système pour assurer une coordination efficace, c'est-à-dire veiller à ce que toutes les organisations et institutions fonctionnent en harmonie et que chacune d'entre elles soit consciente des problèmes vitaux de la communauté mondiale.

Je le répète, les faits s'imposent d'eux-mêmes. La présente décennie nous aura peut-être rendus plus sages, en ce sens qu'elle nous a démontré avec quelle facilité les menus progrès que nous avons réalisés au cours des vingt dernières années pouvaient être neutralisés par une conjoncture économique défavorable au sein du système mondial.